

APPEL À CONTRIBUTION
LA POÉSIE NUMÉRIQUE : USAGES, FORMES ET ENJEUX
Numéro thématique de KOMODO 21

Alors que l'appropriation des nouvelles technologies par les artistes semble aller de soi, la relation de ces dernières avec la littérature est plus problématique. Comme le rappelle Isabelle Krzywkowski dans l'introduction de son livre *Machines à écrire*, « les rapports de [la technologie] avec la littérature restent largement considérés comme conflictuels (les technologies tueraient le livre, et peut-être même la littérature) ou comme incompatibles (les technologies seraient du côté de l'information et de la communication, mais ne concerneraient pas la littérature).¹ » Dès lors, l'expression de « poésie numérique » est équivoque. Elle renvoie d'une part aux relations ambiguës que la littérature entretient avec la technologie, et engage d'autre part deux termes dont l'extension sémantique est particulièrement forte.

En effet, le constat d'une définition intenable de la poésie est un passage obligé des études sur le sujet. Après la crise du vers et les expérimentations poétiques des avant-gardes du début du XX^{ème} siècle, comment donner une définition unifiée de la poésie ? Michel Collot, dans l'introduction à l'anthologie de la poésie française du XX^{ème} siècle de la Pléiade, dresse le tableau suivant :

« En l'absence de toute règle, la notion même de poésie, qui ne peut plus se définir par aucun critère formel, s'est étendue au point de se dissoudre. Elle recouvre désormais des langages si différents qu'à la limite chaque poète peut prétendre avoir sa conception et sa pratique propres de la poésie. On se trouve ainsi confronté à une collection de singularités, qu'on ne peut même plus subsumer sous des catégories communes ni organiser en tendances clairement identifiées.² »

Le terme « numérique » est également problématique. En effet, l'adjectif prend un sens technique ou culturel en fonction du protagoniste. Alors que Milad Doueïhi, dans son essai *Qu'est-ce que le numérique ?*³, balaie rapidement la conception technique du numérique en faveur d'une conception culturelle, Serge Bouchardon insiste sur la « réalité théorique et technique [...] [du terme qui] renvoie au codage – binaire – permettant de rendre manipulable des contenus⁴ ».

¹ Isabelle Krzywkowski, *Machines à écrire – Littérature et technologies du XIX^e au XXI^e siècle*, Grenoble, Ellug, 2010.

² Michel Collot, *Anthologie de la poésie française, XVIII^e siècle, XIX^e siècle, XX^e siècle*, Paris, Gallimard, 2000, p. 835.

³ « Les dictionnaires restent un peu perplexes devant le numérique, et leurs définitions ne renvoient souvent qu'à l'aspect étymologique et technique – un secteur associé au calcul, au nombre – et surtout aux dispositifs opposés à l'analogique. Dans notre usage, le numérique nomme bien autre chose. [...] Il va de soi que je n'ai pas l'intention de proposer une quelconque définition programmatique du numérique. Par contre, il me semble que la notion d'humanisme numérique, en partie à cause de sa fluidité et de son ancrage historique – son inscription dans la longue durée –, est capable de nous permettre de mieux appréhender la transformation culturelle induite par le numérique [...]. », Milad Doueïhi, *Qu'est-ce que le numérique ?*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013, p. 5-6.

⁴ Serge Bouchardon, *La valeur heuristique de la littérature numérique*, Paris, Hermann, 2014, p. 9.

Face aux acceptions épineuses des termes « poésie » et « numérique », la définition de l'objet « poésie numérique » plonge donc dans une aporie difficile à surmonter. Si Jean-Michel Espitallier présente une « poésie numérique [...] autoproclamée⁵ » à travers les noms de Jean-Pierre Balpe, Philippe Bootz, Jacques Donguy et Philippe Castellin, il attire également notre attention sur la plasticité de la notion. Dès lors, l'expression pourrait convenir à une kyrielle d'œuvres. Dans quelle mesure faut-il penser aux pratiques des nouvelles « avant-gardes » ou des poésies sonores telles les « cinépoèmes » de Pierre Alféri, les vidéo-poèmes de Jérôme Game, les performances vidéo-poétiques de Joachim Montessuis ou de Philippe Boissard, les boucles vocales d'Anne-James Chaton ?...

Ce dossier thématique de Komodo21, revue numérique du laboratoire de recherche RIRRA21 (Université Paul-Valéry Montpellier 3) propose d'interroger les usages, formes et enjeux de la poésie numérique. Voici quelques un des axes qui pourront être abordés :

En dépit de la multiplicité des hypothèses définitionnelles, peut-on définir la « poésie numérique » ? Le singulier de l'expression recouvre-t-il non seulement des démarches tangibles et unifiées, mais aussi des formes artistiques/littéraires déterminées ? Quelle est la place des artistes qui s'en revendiquent dans le champ littéraire contemporain ? Quel est l'impact des technologies numériques sur leur travail auctorial ? Et quels en sont les enjeux esthétiques ? Peut-on établir une frontière stricte entre les œuvres dites de poésie numérique et les œuvres d'arts numériques ?

Modalités de soumission :

Les propositions de contribution doivent être transmises par courrier électronique avant le 5 février 2018 à :

claire.chatelet@univ-montp3.fr et gwendolyn.kergoulay@laposte.net

La réception de chaque proposition donnera lieu à un accusé de réception par mail.

La proposition livrée en fichier attaché (titrée au nom de l'auteur) au format rtf, doc ou odt, sera composée de 2 parties :

- une proposition d'article entre 1500 à 3000 signes maximum (espaces non compris)
- une courte biographie du(des) auteur(s), incluant titres scientifiques et principales publications récentes - une page maximum.

Calendrier :

Date limite de soumission : 5 février 2018

Notification d'acceptation des propositions : 28 février 2018

Remise des textes complets (30 000 signes maximum, espaces compris) : 30 avril 2018

Publication des textes : juin 2018

⁵ Jean-Michel Espitallier, *Caisse à outils. Un panorama de la poésie française aujourd'hui*, Paris, Pocket, 2014, p. 228.

Comité de rédaction :

Pierre-Marie Héron, RIRRA21, Université Paul-Valéry Montpellier 3

Corinne Saminadayar-Perrin, RIRRA21, Université Paul-Valéry Montpellier 3

Marie-Ève Thérenty, RIRRA21, Université Paul-Valéry Montpellier 3

Florence Thérond, RIRRA21, Université Paul-Valéry Montpellier 3